

## CRFPA et changement de spécialité

Par **Xdrv**, le **24/10/2017** à **23:19**

Bonjour tout le monde,

Je suis actuellement en M1 droit des affaires et, l'an dernier, j'ai effectué trois stages : au parquet, dans un cabinet pénaliste et dans un cabinet d'affaire.

Initialement j'avais quelques à priori sur le droit pénal, mais j'ai adoré ce stage. Ce fut très enrichissant et épanouissant. Le droit des affaires me parlait davantage mais, lors de mon stage, je me suis plus ennuyé, c'était beaucoup moins enrichissant pour moi.

Convaincu que le droit des affaires était ma voie, je m'inscris dans ce M1. Les cours sont intéressants et me plaisent, moi qui suis curieux. Pour autant je trouve ça monotone et en essayant de me projeter je ne me vois pas faire ça toute ma vie. Je pense finalement que le pénal me convient davantage.

Toutefois pour ne pas perdre de temps, pensez-vous judicieux que je finisse mon M1 droit des affaires, m'inscrive à l'IEJ pour septembre 2018 et, si je réussis les épreuves d'admission, choisisse le droit pénal comme enseignant de spécialisation ? Car je n'ai vraiment pas envie de repartir pour un M1 ...

En bref cela consisterait à entrer au CRFPA en tant que "juriste d'affaire" pour en sortir avocat pénaliste.

Merci beaucoup

Par **antmar**, le **25/10/2017** à **01:01**

Bonsoir marcu13,

Si vous faites référence à la spécialisation proposée dans l'école de formation dont vous dépendez, je doute que vous appreniez grand chose d'utile en droit pénal. Les enseignements sont généralement de qualité assez médiocre et ne remplacent pas un stage ou un M2.

En revanche, il n'est pas du tout anormal de voir un étudiant en M1 droit des affaires s'orienter vers un M2 en pénal des affaires, voire pénal tout court. Cela arrive même assez souvent.

J'attire aussi votre attention sur le fait que le droit des affaires est assez difficile à cerner en

pratique, notamment comparé au droit pénal, en raison des sous-divisions très nombreuses du droit des affaires, mais aussi des cabinets, et de ce que le stagiaire aura à faire. Un stage "bibliothèque" chez Clifford Chance à Paris n'aura rien à voir avec un stage en droit des affaires général à Limoges, ni avec un stage en M&A chez Cleary à Paris. Le droit pénal a l'avantage d'être beaucoup plus simple à voir en pratique, d'avoir l'air plus facile à appréhender, et d'être moins exposé aux "process" que le droit des affaires (bien connu pour les traitements de commentaires sur les innombrables versions des documents, les traductions et autres recherches arides, etc.).

Par **Xdrv**, le **25/10/2017** à **22:50**

Bonsoir Antmar et merci pour cette réponse.

Toutefois je n'en pense pas avoir le bagage pour intégrer directement un M2 pénal après un M1 affaires alors que ces M2 sont réputés sélectifs...

Effectivement le droit des affaires est varié mais j'ai vraiment de gros doutes ...